AIDE A LA SAISIE « DEMANDE DE LOGEMENT CROUS »

A faire chaque année, qu'il s'agisse d'une première demande ou que vous soyez déjà logé dans une résidence universitaire.

LA DEMANDE DE LOGEMENT SE FAIT EN DEUX ÉTAPES

ÉTAPE 1

du 15 janvier au 15 mai Constitution du dossier social étudiant (D.S.E)

messervices.etudiant.gouv.fr

Cette 1ère étape est INDISPENSABLE pour accéder à la suite de la procédure « demande de logement ».

Lors de la saisie de votre « DSE » pensez à bien cocher la case «j'ai l'intention de demander un logement».

Votre dossier vous sera transmis par courrier électronique (en pièce jointe).

vous disposerez de 8 jours pour le compléter, l'imprimer, le signer et l'envoyer à l'adresse indiquée, accompagné de toutes les pièces justificatives.

ÉTAPE 2

A partir du 4 mars demande de logement

https://trouverunlogement.lescrous.fr

Vous recevrez un mail vous invitant à vous connecter et déposer vos vœux de logements (choix des résidences universitaires par ville).

Si votre demande aboutie favorablement, une proposition de logement vous sera adressée par mail.



Vous devrez confirmer votre réservation

dans **les délais précisés** en cliquant sur le lien transmis.

ce délai dépassé, le logement ne vous est plus réservé.

Guides en téléchargement

- Guide logements Grenoble Saint-Martin-d'Hères
- Guide logements Valence

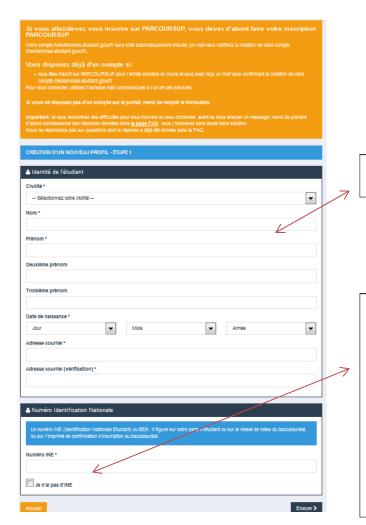
ÉTAPE 1

I. Création de votre identifiant

Connectez-vous sur <u>messervices.etudiant.gouv.fr</u>, et cliquer sur « Demande de dossier social étudiant (DSE) » .



Remplissez le formulaire d'inscription.



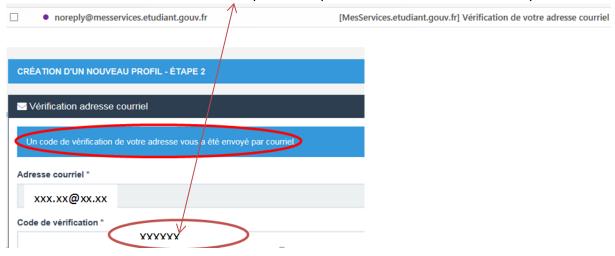
Remplissez toutes vos informations personnelles (Civilité, Nom, Prénom...).

Si vous avez déjà effectué des études en France, saisissez votre numéro INE,

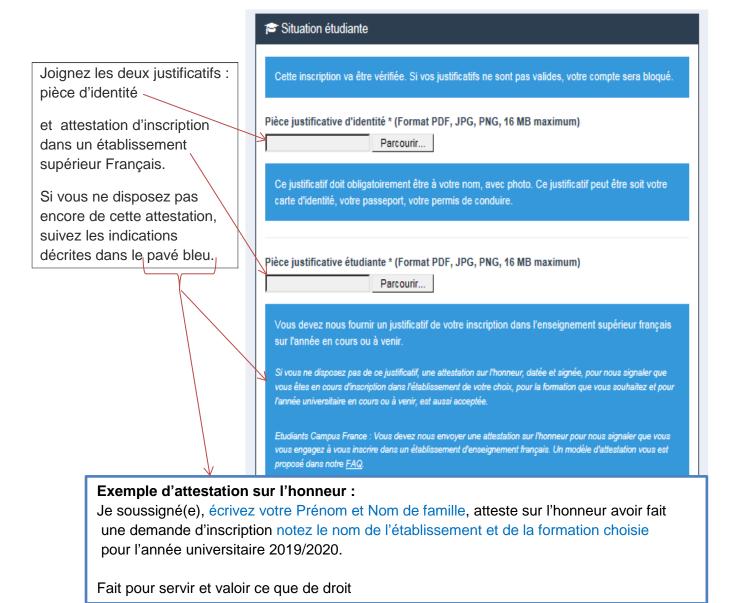
Sinon, cochez la case «Je n'ai pas d'INE», puis «Je déclare étudier (ou étudier prochainement) dans un établissement d'enseignement supérieur français» puis cliquer sur « envoyer ».

L'application vous attribuera un numéro INE à la fin de votre saisie.

Afin de garantir l'authenticité de l'adresse électronique que vous venez de renseigner, vous allez recevoir un code de vérification qui est à reporter dans le formulaire d'inscription.



Remplissez la suite du questionnaire en suivant attentivement les instructions données à l'écran.



Datez et signez votre courrier avant de le télécharger puis cliquer sur envoyer pour terminer votre inscription.

La fenêtre ci-dessous apparait :

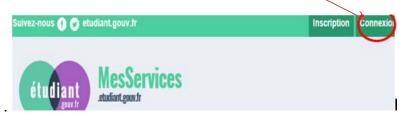


Cliquez sur le lien que vous venez de recevoir dans votre boite mail pour définir votre mot de passe, puis cliquez sur enregistrer.

Conservez précieusement votre mot de passe, il vous permettre de suivre votre demande.

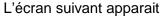
II. Logement universitaire

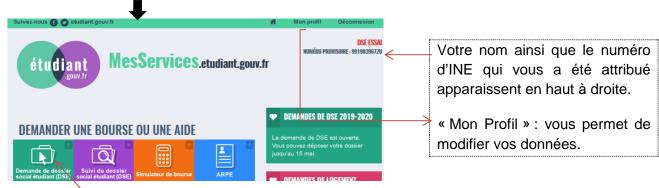
Vous pouvez maintenant déposer votre souhait d'être logé en résidence universitaire en cliquant sur le bouton connexion.



A partir de cette étape, pour que votre dossier soit validé, il est important d'aller jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

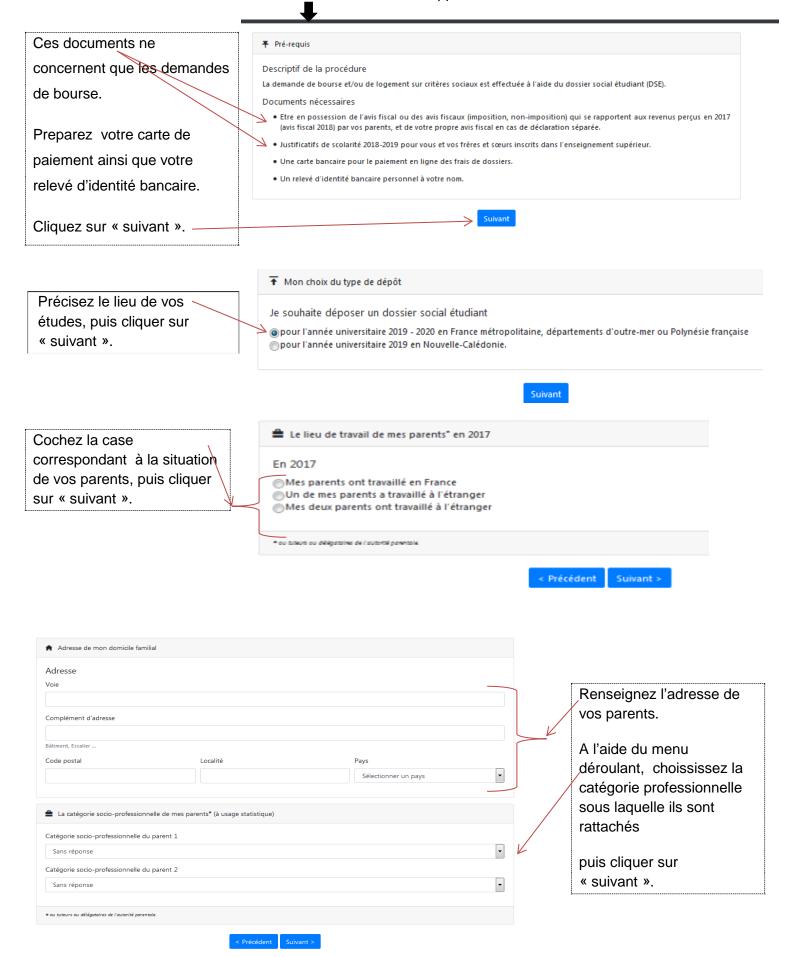
Connectez-vous avec votre identifiant (email) et le mot de passe que vous venez de créer.



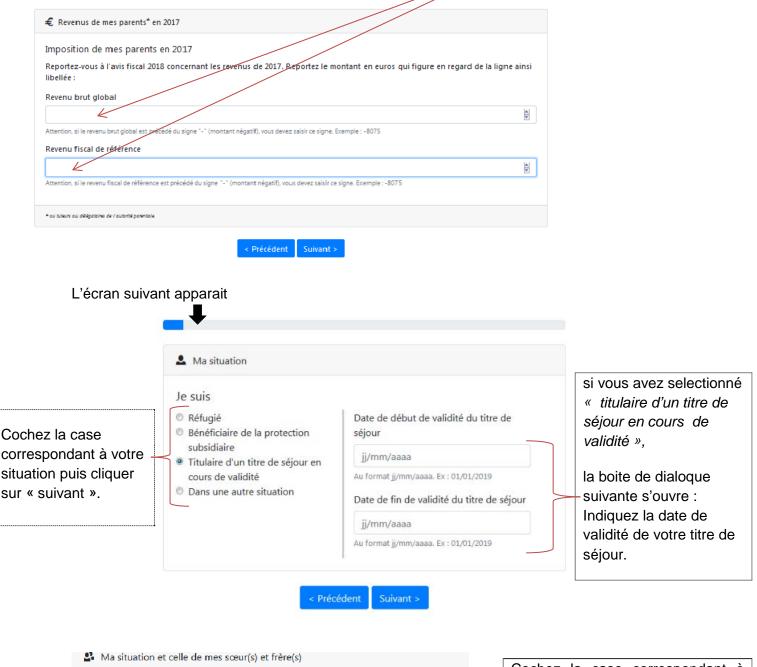


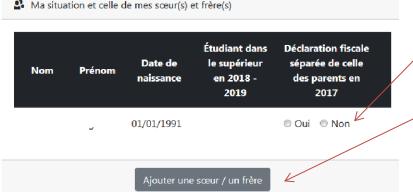
Cliquez sur « Demande DSE ».

L'écran d'information suivant apparait



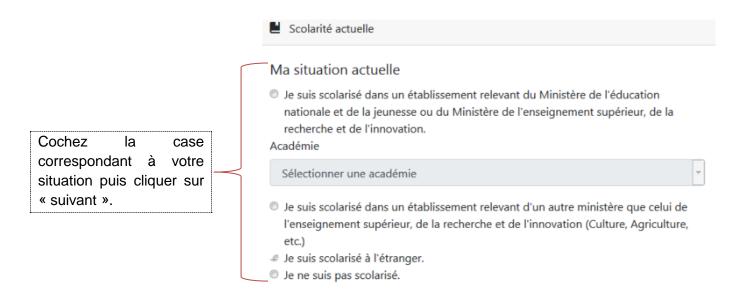
Si vos parents n'ont pas déclaré de ressources en France, notez « 0 » à chacune des deux questions, puis cliquer sur « suivant ».



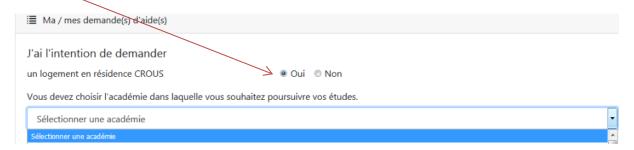


Cochez la case correspondant à votre situation puis cliquer sur « suivant »

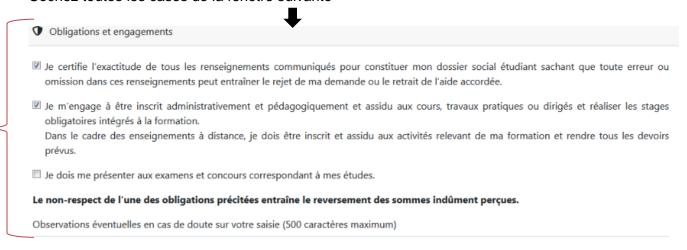
« Ajouter une sœur/un frére » : ne concerne que les étudiants deposant une demande de bourse.



Cochez « j'ai l'intention de demander un logement en résidence Crous », puis, à l'aide du menu déroulant, sélectionnez l'académie dans laquelle vous souhaitez faire vos études



Cochez toutes les cases de la fenêtre suivante

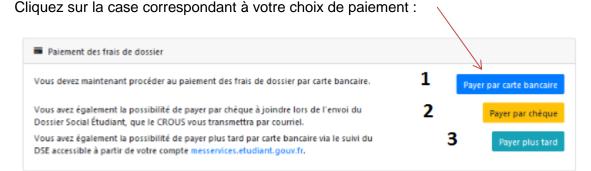


Vous disposez d'un espace pour noter vos observations en cas de doute sur votre saisie.

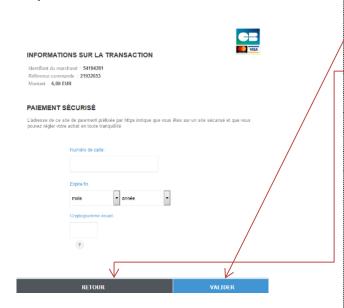
Observations éventuelles en cas de doute sur votre saisie (500 caractères maximum)

Puis cliquer sur « valider mon dossier ».

Il vous est demandé de régler les frais de dossier.



1 : par carte bancaire



Suivez les instructions de paiement puis cliquer sur « valider ».

Si vous cliquez sur « retour », les informations suivantes apparaissent » :

« Le paiement n'a pas abouti

Vous devez vous acquitter des que possible via la rubrique « suivi du DSE » , ou en envoyant un chéque en même temps que votre dossier »

Icone « suivi du DSE »

2 : par chèque

Frais de dossier

Joignez avec l'envoi de votre dossier un chèque d'un montant de 6,00€ l'ordre de l'agent comptable du CROUS de Grenoble

3: plus tard

= Frais de dossier

Vous devez vous acquitter du paiement des frais de dossier dès que possible via la brique SUIVI DU DSE de votre compte sur

Quel que soit le mode de paiement choisi :

- cliquez sur « terminer »,
- téléchargez le récapitulatif de votre demande.

Une fois votre dossier enregistré, vous recevez dans votre boite mail, sous 48 heures :

1. la confirmation de la création de votre Dossier Social Etudiant



2. votre dossier social étudiant au format PDF



Vous devez imprimer ce dossier, vérifier l'exactitude des renseignements fournis et si besoin les modifier ou les compléter.

Ce dossier est à retourner **signé**, **sous les 8 jours**, accompagné des pièces justificatives demandées à :

CENTRE DE NUMERISATION CROUS GRENOBLE ALPES TSA 34 011 59 901 LILLE CEDEX 9

III. Demande de logement adapté - site de Grenoble

(handicap, problèmes de santé, ...).

Constituer votre dossier social étudiant (DSE).

Remplir le formulaire de demande de logement adapté http://www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/etudiant-mobilite-reduite/

Prendre contact avec l'assistante sociale du service accueil handicap de la Communauté Université Grenoble Alpes au 04 56 52 88 33.

Pour toute question, munissez-vous de votre numéro d'INE.

Accueil physique Crous de Grenoble

Lundi au jeudi : 11h00 - 14h00 Vendredi : 10h00 - 12h00 Domaine Universitaire 351 Allée Berlioz 38400 Saint Martin d'Hères

Accueil téléphonique

Lundi au vendredi: 9h00 - 17h00

Tél: 0 970 150 096

Mail

logement@crous-grenoble.fr

Accueil physique Crous antenne de valence

Lundi, mercredi, vendredi : 10h00 - 12h30

Jeudi: 14h00 - 16h00

6 rue Derodon 26000 Valence

Accueil téléphonique

Lundi, mercredi, vendredi: 14h00 - 15h00

Tél: 04 75 42 17 96

Mail

cite-valence@crous-grenoble.fr